

Madame, Monsieur,

Comme l'ensemble des collectivités, nous sommes dans l'incertitude en ce qui concerne le redressement des finances publiques. Cette situation nous amènera à la prudence dans l'élaboration de notre budget qui doit être à l'équilibre. Cela peut impacter notre capacité d'investissement et peser sur les futurs projets. Faire avec sobriété, au service de toutes et tous, reste notre ligne de conduite. Nous pouvons encore bénéficier de l'aide de VRA au travers des fonds de concours, ainsi que des différents partenaires publics.

Nous avons pu réaliser la réfection de la salle annexe de la mairie suite aux dégâts des eaux. L'enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques dans la partie sud du village est en cours.

Pour la finalisation du Plan Communal de Sauvegarde, obligatoire pour toutes les communes, nous avons besoin de l'implication de tous. Vous trouverez dans le document joint au bulletin toutes les informations nécessaires ainsi que celles afférentes à notre commune.

Je vous donne rendez-vous le **10 janvier** pour les traditionnels vœux et souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Nadine Chevrol, Maire

CONSEIL MUNICIPAL : LE POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Aménagements et travaux

Bâtiments communaux :

- La porte d'entrée de la Mairie ainsi que les trois fenêtres ont été remplacées en mai.
- Suite au dégât des eaux survenu en août 2023, plusieurs expertises ont eu lieu. L'entreprise « Charpentiers du Grésivaudan » qui avait obtenu le chantier a déposé le bilan après avoir détaillé et posé un film sous toiture sur le toit. Le sinistre n'a pas été pris en charge par l'assurance étant donné que le toit n'était pas couvert. Le toit a été terminé par l'entreprise LCG 38 qui a repris le chantier. Début octobre, l'entreprise THOMASSET a effectué la réparation de l'isolation et du plafond (5774 € TTC), l'entreprise AEC a remis en état l'électricité (2862 € TTC), la peinture du plafond et des murs a été faite en interne. L'orthophoniste a repris son activité la semaine du 12 novembre 3 jours par semaine, en utilisant la totalité des locaux.
- Afin de poursuivre la rénovation des bâtiments communaux, le conseil municipal a accepté plusieurs devis concernant le changement des 3 fenêtres de la salle associative, l'isolation et le changement du plancher de la salle du conseil et le remplacement des luminaires de l'ensemble des bâtiments. Le remplacement de la zinguerie de la salle associative est également envisagé. Les dossiers ont été envoyés aux différents financeurs (Département, Région, SDED).

Place du village :

Nous avons subi quelques pluies abondantes à l'automne. Chaque fois, les eaux de ruissellement et les eaux souterraines détériorent le talus de la place à plusieurs endroits. Une nouvelle réunion a eu lieu sur place en présence de l'architecte, du bureau d'étude et de l'entreprise CHEVAL. Afin de remédier au problème, plusieurs solutions ont été envisagées. Le lundi 14 octobre les conseillers qui le souhaitaient ont pu écouter les explications de l'entreprise CHEVAL concernant les travaux proposés pour gérer ces eaux. La proposition retenue consiste à créer deux éperons drainants pour permettre de canaliser les eaux souterraines et de ruissellement vers les drains existants. Le dernier devis envoyé par l'entreprise CHEVAL s'élève à 13 776 € TTC, les travaux devraient débiter rapidement.

Voirie :**Montée du bois d'Onay :**

Les travaux d'enfouissement des lignes électriques (92 241 € HT avec une participation communale de 20% soit 18 448 €) et téléphoniques (27 508 € HT avec une participation communale de 50% soit 13 754€) conduits par l'entreprise SPIE sont en cours. Les travaux de réfection de voirie et de gestion des eaux pluviales par l'entreprise Cheval (37 122 €) auront lieu à la suite. VRA prendra en charge certains ouvrages concernant la gestion des eaux pluviales (8 625€), une convention a été signée. Ce projet concerne une voirie « structurante » pour la commune, le goudronnage devrait donc être pris en charge à 70% par le département.

Entretien de la voirie :

L'entreprise BAJAT est intervenue pour reboucher les trous sur la route de la plaine et la montée des Brosses (3096 € TTC)

Entretien des fossés et chemins :

Chemin de la Feyta : L'entreprise TP des Collines propose le curage du fossé, la pose d'un caniveau avec grille, le rebouchage des trous pour un montant de 3 576€ TTC. Le chemin étant limitrophe, le montant sera partagé avec la commune du Chalon.

L'entreprise DOCHIER a effectué le débroussaillage des chemins à la fin de l'été.

Convention d'occupation des sols :

Une convention d'occupation des sols a été signée entre la commune et le propriétaire de la parcelle ZA 106. Cette convention a pour objet le modelage d'une cunette le long des parcelles ZA 98 et ZA 96. Cette cunette sera réalisée sur la parcelle ZA 106, elle permettra la gestion des eaux de ruissellement qui pourraient dégrader les parcelles en aval. Montant : 9950 € HT, le département prendra en charge les ouvrages au niveau du talus de la D355. Les travaux sont prévus en fin d'année.

Information urbanisme :

Suite à la délibération du conseil municipal, l'édification de clôtures sera soumise à déclaration préalable. Cela permettra de s'assurer du respect des règles d'urbanisme et d'éviter ainsi la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux.

Les clôtures agricoles ne sont pas concernées. Si la clôture est en limite du domaine public, il est nécessaire de faire une demande d'alignement. En ce qui concerne les plantations d'arbres ou de haie la déclaration préalable n'est pas nécessaire.

INFORMATIONS DIVERSES**Rappel :****Santé Haute Herbasse :**

Coordinatrice Flavie BOUHET Tel : 06 33 51 09 61 ou 04 75 24 15 07 - Mail : sante.herbasse@gmail.com.
aux heures d'ouverture du bureau : Lundi 8h30 16h30 - Mardi et vendredi de 9h 17h - Jeudi 8h 16h

Bus France services : il est présent le mardi de 8h30 à 13h30 devant la mairie de Crépol. Des professionnels sont là pour vous aider dans ces démarches administratives

Elagage :

Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

En cas de dommage, la responsabilité civile des propriétaires pourra être engagée.

Déneigement :

Comme l'an dernier, il sera confié à M. GRAND Anthony qui déneige aussi la commune de Miribel. Le linéaire de voirie à traiter est important, ce qui explique que tous les accès ne pourront pas être dégagés à la même heure. Des sacs de sel sont à disposition à la maison THOME. En cas de besoin, contacter M. COHET : 06 74 94 01 15.

Colis de Noël :

En cette fin d'année, nous nous faisons une joie de distribuer à nos anciens le colis de Noël, pour ceux qui le souhaitent. Certains d'entre eux préfèrent renoncer à ce colis au bénéfice d'associations caritatives, qu'ils en soient remerciés.

La distribution des colis à nos aînés se fera **samedi 21 décembre dans la matinée.**

Personnel communal :

Suite à la mutation de notre agent technique, un recrutement a eu lieu : M. BILLION travaille depuis le 1^{er} juin le mardi à St Laurent d'Onay, le mercredi à l'école des collines, le jeudi à Valherbasse, le lundi matin et vendredi après midi à l'Espace Haute Herbasse.

Mme MORGANTINI, notre secrétaire de mairie travaille dorénavant 12h par semaine pour la commune, elle est également employée au SIVOS (20h hebdomadaire) depuis le 1^{er} octobre suite au départ des deux secrétaires.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Le PCS de la commune est en cours de rédaction. Il doit permettre la mise en place d'une organisation optimale en matière de gestion de crise, en assurant l'alerte et l'information des personnes, le secours et l'accompagnement de la population en cas d'accident ou de catastrophe. Après validation par le conseil municipal, ce document sera envoyé en préfecture et disponible en mairie. Dans ce cadre, vous pouvez être sollicités pour assurer une mission précise dont la liste figure dans le document joint. Nous vous demandons donc de bien vouloir nous remettre le document ci-joint signifiant que vous donnez (ou non) l'autorisation d'utiliser votre numéro de téléphone. Ce document vous permet aussi de vous manifester si vous souhaitez effectuer une des missions citées.

Panneau Pocket :

La commune s'est dotée de cet outil depuis le 30 novembre. Vous avez reçu le flyer qui vous permettra de télécharger l'application. Cela peut être un moyen efficace pour informer rapidement la population des événements et en cas d'alerte.

Le camion des délices est présent sur la place du village trois fois par semaine (le lundi, mercredi, et vendredi) de 10H à 10h30 depuis le 2 décembre. Vous y trouverez du pain, des viennoiseries et quelques produits régionaux.

Epicerie solidaire :

L'association « collines solidaires », qui regroupe des personnes de plusieurs communes, a vu le jour ces dernières années. Elle a pour mission de récupérer auprès d'une autre association, des denrées alimentaires en date limite, voire dépassée pour certains produits, donc invendables. Elle en fait don aux personnes à revenus modestes, moyennant une contribution financière destinée à couvrir les frais de déplacement de la personne en charge de ce service. Cette association se veut à l'écoute de personnes en difficulté. Pour de plus amples renseignements, contactez le 07 83 14 15 65.

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

La commune de Saint-Laurent d'Onay a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2022.

L'arrêté interministériel du 24 septembre 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe natu-

relle a été publié au Journal Officiel (JO) du 19 octobre 2024.

Les personnes concernées avaient 30 jours après la publication au JO de cet arrêté pour contacter leur compagnie d'assurance.

Nid de frelons :

La commune a signé une convention avec le groupement de défense sanitaire de la Drôme pour la destruction des nids de frelons asiatiques. Cette année deux nids ont été détruits.

Nouveau à St Laurent d'Onay :

VAL REFLEXO (Réflexologue plantaire et palmaire) formée au centre OSER de Malissard.

La réflexologie est une médecine ancestrale qui fait partie des médecines douces. Le pied et la main correspondent à une représentation miniaturisée du corps humain. En stimulant certaines zones ou points précis avec les doigts, on interagit avec une zone réflexe correspondant à un organe, une glande ou une partie du corps.

Elle est efficace pour relâcher les tensions et le stress, améliorer la circulation sanguine, débloquer l'influx nerveux. En somme elle aide le corps à se rééquilibrer de façon naturelle.

Il y a très peu de contre-indications à cette pratique. Essayer c'est l'adopter !

10 % offert aux habitants de St Laurent d'Onay pour leur 1^{ère} séance.

Tarifs :

- Pieds : 50 euros 1 h (séance de réflexologie) ou 30 euros ½ h (séance de relaxation)

- Mains : 25 euros ½ h (séance de relaxation)

Sur rendez vous au 06 74 18 77 19 avec possibilité de se déplacer à votre domicile.

VALENCE ROMANS AGGLO

Chemins des artistes 2024 :

Cette année encore le village a été le théâtre d'une exposition dans le cadre de la manifestation « chemin des artistes » qui a lieu chaque année le 2^{ème} weekend d'octobre. Nous avons accueilli quatre artistes venant d'horizons divers. Après des matinées très calmes, pour ne pas dire décourageantes, les après midi se sont animées, notamment le dimanche et les visiteurs ont fait honneur à l'expo. Dans la bonne humeur nous avons vu 162 personnes en tout. Ce qui est honorable pour une manifestation culturelle rurale. Nous vous encourageons à venir l'an prochain, la visite est gratuite bien entendu.

Toqué du Local

Toqué du local, c'est la marque, créée par l'Agglo en juin 2022 pour valoriser les professionnels du territoire engagés dans une alimentation locale, durable, de qualité : producteurs, transformateurs, commerçants, restaurateurs.

En 2023, la marque s'est ouverte aux produits et services durables : artisans d'art et artisans, acteurs de l'économie circulaire (réparateurs et tout professionnel œuvrant pour le réemploi et le recyclage des produits), organisateurs d'événements.

Vous trouverez le livret à destination des professionnels sur le site de la commune (saintlaurentdonay.fr)

Collecte de photos inondations

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024, nous invitons les citoyens à partager leurs photos, illustrations et vidéos illustrant les phénomènes d'inondation (crues de cours d'eau, ruissellements, coulées de boue...). Votre contribution est précieuse car elle permettra à nos services de compléter leurs connaissances et de conserver des traces visuelles de ces événements. Ces éléments partagés seront d'une grande utilité pour les futurs projets liés à la gestion du risque d'inondation. Avec l'accord des propriétaires, des expositions pourront être organisées afin de sensibiliser le public à cette thématique.

Comment participer ?

- Par e-mail : envoyez vos documents à gemapi@valenceromansagglo.fr

- Par voie postale : adressez vos documents à :
Valence Romans Agglo - Direction Assainissement, eaux pluviales et rivière
70, rue André-Marie-Ampère - 26300 Chatuzange-le-Goubet
- En prenant rendez-vous au 04 75 75 41 50 ou à gemapi@valenceromansagglo.fr

Les documents originaux seront rendus à leurs propriétaires. En cas d'envoi, pensez à bien laisser vos coordonnées.

Pour chaque document partagé, nous vous demandons de préciser :

- Le contexte (rivière en crue, ruissellement...)
- Le nom du cours d'eau concerné
- La date de l'événement
- La commune et le lieu-dit
- Si possible, une brève explication ou anecdote liée à l'image

<https://www.valenceromansagglo.fr/fr/actualites/inondations-votre-memoire-notre-histoire.html>

Service communication de VRA :

La personne en charge de ce service a été reçue en mairie. Suite à cette rencontre, une aide a été apportée pour la création d'un logo. Après présentation de plusieurs solutions, le choix a été fait en conseil municipal.

Le panneau d'affichage existant sera réactualisé aux couleurs de l'agglo, un nouveau panneau sera posé à la place du panneau en bois et des cartes de vœux de la municipalité ont été éditées.

Nous rappelons que des cartes postales de la commune, fournies par VRA agglo, sont toujours à disposition des habitants. Venez vous servir en mairie.

Information covoiturage :

A l'heure de la double problématique du réchauffement climatique et de la flambée des prix des carburants, Valence Romans Mobilités agit concrètement en faveur du covoiturage en expérimentant l'application Blablacar Daily.

Pour les déplacements du quotidien, Valence Romans Mobilités s'engage à offrir le covoiturage aux passagers et à rémunérer le conducteur.

Tous les trajets en covoiturage réalisés sur l'application Blablacar Daily et ayant pour origine ou destination l'une des 67 communes du territoire seront subventionnés.

Concrètement, les passagers voyageront gratuitement quand les conducteurs, de leur côté, seront rémunérés de 1,5€ à 3€ en fonction du parcours et du nombre de personnes transportées.

Vous réalisez un trajet de moins de 80km quotidien pour aller au travail ?

Conducteurs ou passagers, n'hésitez pas à télécharger l'application Blablacar Daily (sur Google Play ou Appstore)

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

Comité d'animation :

Le comité d'animation fonctionne depuis deux ans avec un nouveau bureau.

Deux événements principaux ont été organisés : une balade contée et clown autour du village, suivi d'un grignotage convivial, et une soirée théâtre d'impro avec snacking. Nous remercions vivement chacune des personnes ayant pris part à ces manifestations.

Nous vous annonçons la démission collective du bureau à savoir Caroline Lamarche et Roxane Hibon (secrétaires), Benoit Seguin (président) et Guillaume Briaud (trésorier).

Nous vous invitons lors de la prochaine Assemblée Générale programmée le **mardi 11 février 2025** à 20h à la salle de l'ancienne école en espérant qu'une nouvelle équipe se constitue et puisse reprendre le flambeau en 2025.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter quelqu'un de l'équipe ou envoyez-nous un mail sur onayanimations@gmail.com
Bonnes fêtes à toutes et à tous.

ACCA :

Président : Jean Pierre MOREL – Vice président Frank BOISSIEUX - Secrétaire : Daniel COHET –
Trésorier : Didier MARCON

L'Abricot :

L'association Abricot, constituée des parents d'élèves de l'Ecole des Collines à Valherbasse, organise différentes manifestations pour collecter des fonds dont les bénéficiaires sont redistribués à l'école afin de participer aux dépenses liées aux sorties et projets. Nous vous invitons à participer à nos manifestations en vous partageant nos dates clés :

- **Samedi 23 novembre**, de nombreuses familles étaient présentes au marché de Noël organisé par l'association. Le spectacle de feu financé par les communes de Crépol, Valherbasse et St Laurent d'Onay, qui avait été annulé l'an dernier à cause d'une météo défavorable, a réjoui petits et grands.
- Précommande d'agrumes jusqu'au **mardi 11 février 2025**
- Loto à l'Espace Haute Herbasse le **dimanche 9 mars 2025**
- Marché aux fleurs et plants de légumes lors de la **fête de l'épouvantail de Crépol** (précommande des plants possible)

Vous retrouverez toutes les informations sur le Panneau Pocket de Crépol, Saint Laurent d'Onay et Valherbasse, ainsi que dans les mairies (Crépol, Valherbasse et St Laurent d'Onay).

N'hésitez pas à nous contacter : Facebook "Abricot Rpi", par mail abricot.rpi@gmail.com.

Johanna Daoud, Présidente - **Karen Pollien**, Secrétaire - **Arnaud Fouquet**, Trésorier.

La petite Carniotte :

Cette association intercommunale propose de nombreuses activités pour adultes et enfants tout au long de l'année. Elle compte actuellement 150 adhérents pour la saison 2024-2025. La plaquette est disponible en mairie, il est encore possible de s'inscrire aux activités. L'association étudie la possibilité de proposer des séances découverte de certaines activités pendant les périodes de vacances à partir du printemps. L'information sera diffusée sur le panneau Pocket de Crépol, Saint Laurent d'Onay et Valherbasse.

Date à retenir : en lien avec l'agglo qui participe à 60 %, La Petite Carniotte propose un spectacle de cirque « **ISO 360** », le **26 avril 2025 à l'Espace Haute Herbasse**. Il s'agit d'un spectacle d'acrobaties aériennes, jonglage, clown avec proposition **d'atelier** avant le spectacle. Une buvette sera mise en place, participation au chapeau.

BIBD'4 à Montrigaud :

En 2025 les bénévoles de la BIBD'4 continueront les lectures à l'école. Chaque classe bénéficiera d'une lecture par trimestre. Nous projetons d'organiser un Café littéraire dont la date n'est pas encore déterminée. La BIBD'4 participera au " Printemps des Poètes ".

Horaires d'ouverture : Samedi de 10h à 12 h - Mardi de 16h à 18h

Horaires ABC Crépol : Mercredi de 16h30 à 18h30 - Samedi de 10h à 12h

MAIRIE, 1 place de la Mairie – Tel : 04 75 71 72 18 – Mail : saintlaurentdonay@valenceromansagglo.fr -

Adresse du site : saintlaurentdonay.fr

Bulletin de la mairie de St Laurent d'Onay

1, Place de la Mairie

Responsable de publication : Nadine CHEVROL

Rédaction : Commission communication composée de

N. CHEVROL, O. DOREY, F. MARCON, L. VANARET.